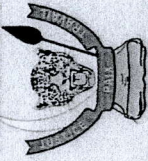


RE-PUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 047/2024

A LA SOCIETE CONGO TRADING & PARTNERS « COTRAP Sarl »

Après avoir reçu le contrat du marché relatif aux Travaux de construction des centres de santé, infrastructures scolaires et bâtiments administratifs dans les chefs-lieux des territoires dans la Province du Kasai-Oriental, conclu avec le BCECO, pour un montant total hors taxe de dollars américains sept cent huit mille huit cent septante –six, quarante centimes (USD 708 876,40) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains quatre mille neuf cent soixante-deux, treize centimes (USD 4 962,13), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 11/03/2024

Directeur Administratif et Financier a.i



Directeur Général
Benoît Kasintu Kasintu